

L'ACCOMPAGNEMENT DES SALARIES FRAGILISES : PREVENTION DES RISQUES PSYCHO SOCIAUX

| | |
|----------------------|--|
| Durée | 1 jour ou 2 jours |
| Destinataires | CSE, C.E, D.U.P. Autres représentants du personnel. |
| Intervenant | Consultant spécialisé dans les relations humaines, Communication & Négociation, Coaching, expert des représentants du personnel |
| Objectifs | Décrypter les situations de mal-être au travail Connaitre les outils à disposition des élus afin de lutter plus efficacement contre ces risques |

Niveau

Débutant

Expert



Moyens

- Apport théorique à partir des textes du code du travail
- Exemples à partir de situations réelles, échanges, questions / réponses et débats
- Dossier remis en fin de session

PROGRAMME DE LA FORMATION

1. Définir les RPS et détecter les situations

- Appréhender et repérer les situations de souffrance au travail
- Prendre conscience des idées reçues liées aux RPS
- Détecter les signes avant-coureurs des RPS chez les collaborateurs

2. Connaître les contraintes à l'origine des situations de RPS en entreprise

- Savoir repérer les facteurs de risques dans l'organisation du travail et les pratiques managériales à risques

3. Comprendre son rôle et appréhender le cadre légal et réglementaire des RPS

- Prendre conscience de son rôle dans la prévention et la gestion des RPS
- Identifier les différents acteurs des RPS et leur responsabilité
- Connaître le cadre légal et les obligations de l'employeur

4. Analyser et prendre du recul sur les situations de souffrance pour mieux orienter

- Utiliser une trame d'entretien : un guide pour l'accompagnement individuel des salariés fragilisés
- Se fixer des principes à respecter : l'éthique et la confidentialité